



**MAIRIE DE PARMAIN 95620
TEL. 01 34 08 95 80 - FAX 01 34 08 95 88
DÉCISION DU MAIRE**

N° 2022/53

**PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MISE À DISPOSITION D'OUTILS BUDGÉTAIRES
EN MODE HÉBERGÉ (SAAS/SOFTWARE AS A SERVICE) AVEC LA SOCIÉTÉ LOCALNOVA**

Le Maire de la Commune de PARMAIN,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2020/41 du 17 juillet 2020 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et à son premier adjoint en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, modifiées et complétées par délibérations n° 2021/72 du 30 novembre 2021 et n° 2022/33 du 7 juin 2022,

CONSIDÉRANT la nécessité de souscrire à une solution permettant l'analyse financière du budget de la ville,

CONSIDÉRANT la proposition de la Société LOCALNOVA en date du 29 juin 2022,

D É C I D E

- ARTICLE 1 -** De procéder à la signature d'un contrat de mise à disposition d'outils budgétaires en mode hébergé avec la société LOCALNOVA, représentée par M. Thibaud MAURY, attaché commercial, sise, 7 rue Levat, 34000 – Montpellier fixant les obligations de chacune des parties.
- ARTICLE 2 -** Que la convention prend effet à compter de la signature du contrat jusqu'au 31 décembre 2023 et renouvelable d'année en année, sans excéder 4 ans comme suit :
Période 1 : de la date de signature du contrat jusqu'au 31/12/2023.
Période 2 : de la fin de période 1 jusqu'au 31 décembre 2024.
Période 3 : de la fin de période 2 jusqu'au 31 décembre 2025.
Période 4 : de la fin de la période jusqu'au 31 décembre 2026.
- ARTICLE 3 -** Que le montant de la période allant jusqu'au 31/12/2023 est fixé à 2 100 € HT soit 2 520 € TTC, avec gratuité jusqu'au 31/12/2022 et au même montant pour les périodes suivantes jusqu'au 31/12/2026 conformément au bon de commande n° 000257 du 29/06/2022.
- ARTICLE 4 -** Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 et suivants. Le paiement du contrat est payable terme à échoir.
- ARTICLE 6 -** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui recevra les mesures de publicité prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- ARTICLE 7 -** La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de la notification auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise qui peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).

Fait à PARMAIN, le 13 juillet 2022



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN

**Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le 13/07/2022

ID : 095-219504800-20220713-202253-AR



**BON DE COMMANDE
N°000257**

PARMAIN

JUIN 2022

www.localnova-finance.fr

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le 13/07/2022

ID : 095-219504800-20220713-202253-AR



BON DE COMMANDE N°000257

Collectivité PARMAIN



BON DE COMMANDE

en la date du : 29/06/2022



Collectivité : PARMAIN
Adresse : Place Georges Clémenceau 95620 PARMAIN
N° SIRET : 21950480000018
Tel : 01 34 08 95 72
email : finances@ville-parmain.fr

À l'attention de: Mme. Jessy TOUNISSOUX

Description	Qté	Prix Unitaire (HT)	Montant de la 1ère période (HT)	Montant périodes suiv. (HT)
LocalData	1	0,00 €	0,00 €	0,00 €
LocalBudget	1	0,00 €	0,00 €	0,00 €
LocalCom	1	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Observatoire	1	0,00 €	0,00 €	0,00 €
LocalSatellite public	1	0,00 €	0,00 €	0,00 €
LocalNotation prévisionnelle	1	0,00 €	0,00 €	0,00 €
LocalAssistance	1	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Prorata Temporis 1ère période	1	950,00 €	950,00 €	
Remise commerciale 1ère période	1	-950,00 €	-950,00 €	
Remise commerciale sur toutes les périodes	1	-200,00 €	-200,00 €	-200,00 €
Tarif packagé	1	1 900,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €
Total HT			2 100,00 €	2 100,00 €
Montant TVA (20,00%)			420,00 €	420,00 €
Total TTC			2 520,00 €	2 520,00 €

Les conditions de mise à disposition de(s) la plateforme(s) sont définies en Annexe 1 au présent bon de commande.

Les périodes sont définies comme suit:

- Période 1 : de la date de signature jusqu'au 31/12/2023
- Période 2 : de la fin de la Période 1 jusqu'au 31/12/2024
- Période 3 : de la fin de la Période 2 jusqu'au 31/12/2025
- Période 4 : de la fin de la Période 3 jusqu'au 31/12/2026

localAssistance : assistance à la co-production d'une prospective référente

localNotation : module de notation (option supplémentaire)

Le donneur d'ordre reconnaît expressément avoir pris connaissance des Conditions de Mise à Disposition (Annexe 1), ainsi que la politique de confidentialité (Annexe 2), la durée de conservation des données (Annexe 3), la description des plateformes auxquelles il s'abonne (Annexe 4) et les accepte sans réserve.

Numéro d'engagement ou de service (CHORUS):

Nom et qualité du signataire

Cachet de la collectivité



Lieu et date

13/07/2022

LOCALNOVA S.A.S. - 7 rue Levat - 34 000 Montpellier

Tél: +33 9 72 29 39 33 - Fax: +33 9 72 29 34 94 - N° siret: 53742182800030 - TVA FR75 537421828

email: comptabilite@localnova.fr - www.localnova.fr

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le 13/07/2022

ID : 095-219504800-20220713-202253-AR



A adresser par courrier, Fax au 09.72.29.34.94 ou par mail à devis@localnova.fr

LOCALNOVA S.A.S. - 7 rue Levat - 34 000 Montpellier
Tél: +33 9 72 29 39 33 - Fax: +33 9 72 29 34 94 - N° siret: 53742182800030 - TVA FR75 537421828
email: comptabilite@localnova.fr - www.localnova.fr

BON DE COMMANDE N°000257

Collectivité PARMAIN

local
novaCONTRAT DE MISE A DISPOSITION D'OUTILS BUDGÉTAIRES EN MODE HÉBERGÉ
(SAAS / SOFTWARE AS A SERVICE)

ANNEXE 1

PRÉAMBULE

LocalNova est une société de conseils et un fournisseur de « Software as a Service » (SaaS), c'est-à-dire d'applications d'entreprise louées en ligne.

La société LocalNova exploite une plateforme numérique telle que présentée en Annexe 4, dédiée à des progiciels en mode hébergé accessibles à distance selon le mode SaaS.

Le Client a pris connaissance de la documentation décrivant les fonctionnalités de(s) plateforme(s) présentée(s) en Annexe 4 et a vérifié dans ce cadre la conformité à ses besoins.

La proposition de LocalNova a tout particulièrement retenu l'attention du Client, qui souhaite recourir aux outils de LocalNova.

Le Client reconnaît avoir reçu de LocalNova toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation des Services applicatifs à ses besoins et de prendre toutes les précautions utiles pour son utilisation.

Il est précisé que la mise à disposition de la plateforme numérique (en mode SaaS) LocalNova s'accompagne de l'accès à LocalData, plateforme regroupant les data publiques brutes « opendata » de la collectivité, dans des conditions de mise à disposition identiques à celles décrites ci-dessous.

CECI EXPOSE, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. DÉFINITIONS

Les termes débutant par une majuscule au sein du Contrat, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, auront la signification qui leur est donnée ci-après.

Prestataire désigne LocalNova offrant une plateforme numérique en mode hébergé accessibles à distance selon le mode SaaS ;

Client désigne la collectivité signataire du bon de commande et du contrat ;

Solutions désigne les fonctions opérationnelles listées dans le bon de commande du contrat et en

Annexe 4, et mises à disposition du Client dans le cadre des Services Applicatifs objets du contrat ;

Données désignent les informations, publications et, de manière générale, les données de la base de données Client dont l'utilisation est l'objet du présent contrat, pouvant être consultées uniquement par les Utilisateurs ;

Identifiants désignent tant l'identifiant propre de l'utilisateur («login») que le mot de passe de connexion («password»), communiqués après inscription au service ;

Internet désigne l'ensemble de réseaux interconnectés, lesquels sont localisés dans toutes les régions du monde ;

Intranet désigne le réseau informatique propre à une entreprise ou une organisation, utilisant les protocoles TCP/IP et, plus généralement, les technologies de l'Internet et pouvant être relié au réseau Internet ;

Service applicatif désigne les services proposés en mode SaaS par le Prestataire, permettant l'utilisation des Solutions par le Client ;

Utilisateur désigne la personne placée sous la responsabilité du Client (préposé, salarié, représentant, etc.) et bénéficiant d'un accès aux Services applicatifs sur son ordinateur en vertu de la licence d'utilisation contractée par le Client.

ARTICLE 2. OBJET

Le contrat a pour objet de définir les termes et conditions applicables aux Outils et Services commandés par le Client et les prestations de conseils budgétaires.

Le Prestataire consent au Client, qui l'accepte :

- un droit d'accès à la plateforme LocalNova, dans les conditions définies ci-après
- un droit d'utilisation finale de Solutions fournies sur la(les) plateforme(s) telle que décrite(s) en Annexe 4 ;
- un ensemble de services ci-après définis notamment d'hébergement des données, de maintenance des Services applicatifs, d'assistance

technique.

ARTICLE 3. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le contrat ainsi que les documents intitulés « Annexes » constituent l'intégralité des engagements existant entre les Parties, ci-après ensemble le Contrat.

Il remplace et annule tout engagement oral ou écrit antérieur relatif à l'objet du Contrat.

Le Contrat est formé des documents contractuels suivants présentés par ordre hiérarchique de valeur juridique décroissante :

- le présent document ;
- les annexes au présent document.

En cas de contradiction entre une et/ou plusieurs dispositions figurant dans l'un quelconque de ces documents, le document de rang supérieur prévaut.

Les annexes au présent document font partie intégrante du Contrat.

Il est formellement convenu entre les Parties que toute tolérance ou renonciation d'une des Parties, dans l'application de tout ou partie des engagements prévus au Contrat, quelles que puissent en être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification du Contrat, ni être susceptible de créer un droit quelconque.

ARTICLE 4. EFFET, DURÉE ET RECONDUCTIONS

Le présent Contrat est conclu pour une durée déterminée de QUATRE (4) périodes ci-après définies et prendra effet à compter de sa signature par les Parties.

Chacune des Parties aura la faculté de dénoncer le présent Contrat à l'expiration de chaque période ci-après énoncée, sans frais, après l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception 60 jours au moins avant l'expiration de la période concernée.

La date anniversaire applicable à la première période et à chaque période en cas de renouvellements, y compris lorsqu'ils sont successifs, est fixée au 31/12.

Les périodes seront les suivantes :

- Période 1 : de la date de signature jusqu'au 31/12/2023
- Période 2 : de la fin de période 1 jusqu'au 31/12/2024
- Période 3 : de la fin de période 2 jusqu'au 31/12/2025
- Période 4 : de la fin de période 3 jusqu'au 31/12/2026

Au terme de chaque période, qu'elle soit issue de la première période ou d'une période de renouvellement définie ci-dessus, l'abonnement est reconduit chaque année tacitement pour une nouvelle période de 12 mois et résiliable selon les mêmes modalités de préavis et de forme.

A défaut de dénonciation du Contrat par lettre recommandée avec avis de réception 60 jours au moins avant le terme de la période concernée, le présent Contrat se poursuivra dans des conditions identiques.

ARTICLE 5. DESCRIPTION DES SERVICES APPLICATIFS

5.1. Solutions applicatives

Le Prestataire met à disposition du Client et le cas échéant des communes membres les Solutions accessibles sur son serveur par le biais du réseau Internet.

Dans les conditions de l'article « Licence », le Prestataire consent au Client le droit d'utiliser de façon non exclusive, les Solutions désignées dans le bon de commande.

Le Prestataire choisit seul l'hébergeur web qui assurera le stockage et la sauvegarde des Données du Client et confirme la localisation de ces serveurs en Europe.

Les prestations sont assurées conformément à la Politique de confidentialité jointe au présent contrat.

A ce titre, il est expressément convenu par les Parties que le Prestataire ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des éventuelles difficultés consécutives à problème réseau de l'hébergeur web.

Le Prestataire s'engage cependant, dans une telle hypothèse, à se rapprocher de l'hébergeur web pour qu'il soit remédié aux dites difficultés dans les meilleurs délais,

VISA OU PARAPHE DU DONNEUR D'ORDRE - ANNEXE 1



LOCALNOVA S.A.S.

7 rue Levat - 34 000 Montpellier - Tél. 09 72 29 39 33 - Mail. localnovavousrepond@localnova.fr
RCS Montpellier 537 421 828 - TVA FR75 537421828

BON DE COMMANDE N°000257

Collectivité PARMAIN

**local
nova**

Le Prestataire garantit que les mises à niveau et nouvelles versions des Logiciels n'entraîneront aucune régression des Services applicatifs en termes de performances et de fonctionnalités.

Le Prestataire procédera aux mises à jour d'antivirus uniquement hors jours et heures ouvrés.

ARTICLE 9. ASSISTANCE TECHNIQUE

Il sera répondu au Client, du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 par téléphone (heure métropole), dans un délai maximum de 5 heures, sur appel au numéro +33 (0) 972293933.

ARTICLE 10. FORMATION, WEB ATELIER ET WEB ASSISTANCE

10.1 Formation de lancement

Sur demande du Client, le Prestataire peut lui fournir une formation de lancement.

Le Prestataire soumettra une proposition de prestation de formation additionnelle si ses relevés d'intervention dans le cadre de l'assistance technique et de la maintenance corrective des Services applicatifs font apparaître des problèmes récurrents d'utilisation.

10.2 Web Atelier

Le prestataire s'engage à tenir un web atelier bimestriel au cours duquel sera présenté les développements les plus récents et leur fonctionnement et un web atelier entièrement dédié au PPI et à la prospective.

10.3 Web assistance

Le prestataire s'engage à co-produire, en collaboration étroite avec la collectivité, une prospective référente, en format web conférence personnalisée et individuelle. Cette web assistance n'est délivrée qu'à la collectivité ayant souscrit le pack de web-assistance.

ARTICLE 11. RÉCUPÉRATION ET INTÉGRATION DES DONNÉES

Les données budgétaires (BP et CA) sont intégrées par le Prestataire dès la mise en place du contrat sur la base de la liste des comptes arrêtée par le Client.

Tous les ans, le Prestataire s'engage à intégrer dans les meilleurs délais et dans la limite maximale de 2 jours ouvrés les nouveaux comptes approuvés.

Le Client dispose en outre de la faculté de communiquer 2 fois par an au Prestataire des données intermédiaires qui seront chargées par ce dernier dans la base de données afin de permettre de

réaliser des études intermédiaires et provisoires.

Ces données seront intégrées selon les mêmes délais.

ARTICLE 12. TRAITEMENT DES DONNÉES

12.1. Données personnelles

Si les Données transmises aux fins d'utilisation des Services applicatifs comportent des données à caractère personnel, le Client garantit au Prestataire qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent au terme de la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique & Libertés », et du règlement (CE) 2016/679 du Parlement Européen sur la protection des données personnelles (désigné le « RGPD ») et qu'il a informé les personnes physiques concernées de l'usage qui est fait des dites données personnelles.

A ce titre, le Client garantit le prestataire contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les données personnelles seraient reproduites et hébergées via le Service applicatif.

Dans le cas où les Données sont stockées sur des serveurs localisés dans des pays hors du territoire de l'Union Européenne, une autorisation spécifique de transfert des données doit être obtenue auprès de la CNIL.

Le Prestataire s'engage à informer le Client de la localisation des Données et plus généralement, à communiquer toutes les informations utiles et nécessaires pour réaliser les déclarations.

Le Client, en tant que responsable du traitement s'engage à conclure le standard contractuel établi par une décision de la Commission européenne du 5 février 2010 et à obtenir l'autorisation adéquate auprès de la CNIL.

12.2. Exploitation des données

Le Client assure la responsabilité éditoriale éventuelle de l'utilisation des Services applicatifs.

Le Client est seul responsable de la qualité, de la licéité, de la pertinence des Données et contenus qu'il transmet aux fins d'utilisation des Services applicatifs. Il garantit en outre être titulaire des droits de propriété intellectuelle lui permettant d'utiliser les Données et contenus.

En conséquence le Prestataire dégage toute responsabilité en cas de non-conformité des Données

et/ou des contenus aux lois et règlements, à l'ordre public ou encore aux besoins du Client.

Le Client garantit le Prestataire à première demande contre tout préjudice qui résulterait de sa mise en cause par un tiers pour une violation de cette garantie.

Plus généralement, le Client est seul responsable des contenus et messages diffusés et/ou téléchargés via les Services applicatifs.

Le Client demeure le seul propriétaire des Données constituant le contenu des Solutions.

12.3. Sécurité des données

Chacune des Parties s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques appropriés pour assurer la sécurité des Données.

Sous réserve de l'Article 15 - « Responsabilité », le Prestataire s'engage à préserver l'intégrité et la confidentialité des Données contenues dans les Solutions.

Le Prestataire mettra en place les mesures techniques et organisationnelles de nature à empêcher tout accès ou utilisations frauduleuses des Données et à prévenir toutes pertes, altérations et destructions des Données.

Le Prestataire s'interdit de communiquer sous quelque forme que ce soit les Données à un tiers, ou d'en faire une utilisation non prévue par le Contrat.

Par exception, le Client autorise le Prestataire à exploiter ses Données, dans le cadre de la réalisation d'études globales non nominatives.

ARTICLE 13. CONDITIONS FINANCIÈRES

13.1. Redevances

Les conditions financières sont exposées dans le bon de commande

Les redevances des Services sont indiquées en euros et s'entendent hors taxe et hors frais.

L'adresse de facturation est l'adresse du siège social du Client.

Sont exclues de la redevance et donnent lieu à facturation séparée les prestations suivantes :

- les prestations de formation sur place,
- les prestations d'assistance technique sur place,
- et plus généralement toutes prestations n'entrant pas dans le bon de commande objet du contrat.

13.2. Modalités de paiement

Les factures sont payables terme à échoir, sous 30 jours date de réception, par chèque ou par virement.

13.3. Défaut de paiement

Sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts, le défaut de paiement par le Client d'une facture à son échéance entraîne de plein droit :

- l'application d'un forfait de 40 € + le taux d'intérêt légal de la BCE* le nombre de jours de retard, sans mise en demeure préalable et à compter du premier jour de retard ;
- ce défaut de paiement est susceptible d'entraîner après l'envoi par le Prestataire d'une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception et demeurant infructueuse la suspension temporaire des services voir la résiliation de plein droit du contrat.

ARTICLE 14. PROPRIÉTÉ

14.1. Données initiales

Le Client est et demeure propriétaire de l'ensemble des Données et informations initialement transmises au Prestataire, dans le cadre du présent Contrat.

14.2. Données traitées

Le Client aura le droit d'utiliser l'ensemble des documents (graphiques, tableaux etc..) établis suite au traitement de ses Données et informations via les Services applicatifs mis à sa disposition par le Prestataire.

14.3. Services applicatifs

Le Prestataire est et demeure titulaire des droits de propriété relatifs à tout élément des Services applicatifs et des Solutions mis à disposition du Client, ainsi plus généralement que de l'infrastructure informatique (logicielle et matérielle) mise en œuvre ou développée dans le cadre du Contrat.

14.4. Solutions

Le Contrat ne confère au Client aucun droit de propriété sur les Solutions.

La mise à disposition temporaire des Solutions dans les conditions prévues au Contrat ne saurait être analysée comme la cession d'un quelconque droit de propriété intellectuelle au bénéfice du Client, au sens du Code français de la propriété intellectuelle.

14.5. Logiciels

Le Client s'interdit de reproduire tout élément des Logiciels, ou toute documentation les concernant, par

VISA OU PARAPHE DU DONNEUR D'ORDRE - ANNEXE 1




LOCALNOVA S.A.S.

7 rue Levat - 34 000 Montpellier - Tél. 09 72 29 39 33 - Mail. localnovavousrepond@localnova.fr
RCS Montpellier 537 421 828 - TVA FR75 537421828

BON DE COMMANDE N°000257

Collectivité PARMAIN

local
nova

et à tenir informé le Client des difficultés rencontrées ainsi que de l'estimation d'indisponibilité des Solutions.

5.2. Accès aux solutions

Le Client utilisera seul son droit d'accès, qui est individuel et personnel.

À l'exception des périodes de maintenance, qui ont lieu hors jours et heures ouvrés, le Client disposera de la faculté de se connecter à tout moment, soit :

- 24 heures sur 24,
- 7 jours sur 7,
- y compris les dimanche et jours fériés.

La procédure d'accès définie par le Prestataire dans le cadre de , doit être rigoureusement respectée par le Client.

L'accès s'effectue :

- à partir des ordinateurs Clients ;
- à partir de tout ordinateur Client nomade ;
- au moyen des Identifiants fournis au Client.

L'identification du Client lors de son accès aux Services applicatifs se fait au moyen :

- d'un Identifiant attribué à chaque Utilisateur par le Prestataire,
- et d'un mot de passe communiqué au Client par le Prestataire.

Le Client utilisera les Identifiants qui lui auront été communiqués lors de chaque connexion aux Services applicatifs.

Les Identifiants sont destinés à réserver l'accès des Solutions objets du Contrat aux Utilisateurs du Client, à protéger l'intégrité et la disponibilité des Solutions, ainsi que l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des Données du Client telles que transmises par les Utilisateurs.

Les Identifiants sont personnels et confidentiels.

Ils ne peuvent être changés que sur demande du Client ou à l'initiative du Prestataire sous réserve d'en informer préalablement le Client.

Le Client s'engage à mettre tout en œuvre pour conserver secrets les Identifiants le concernant et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

Le Client est entièrement responsable de l'utilisation des Identifiants et il est responsable de la garde des codes d'accès qui lui sont remis.

Il s'assurera qu'aucune autre personne non autorisée par le Prestataire n'a accès aux Services applicatifs et aux Solutions.

De manière générale, le Client assume la responsabilité de la sécurité des postes individuels d'accès aux Solutions.

Dans l'hypothèse où il aurait connaissance de ce qu'une autre personne y accède, le Client en informera le Prestataire sans délai et le confirmera par courrier recommandé.

En cas de perte ou de vol d'un des identifiants, le Client utilisera la procédure mise en place par le Prestataire lui permettant de récupérer ses identifiants par télécopie.

5.3. Contenus communs à toutes les prestations et/ou abonnements

- Sécurisation des données (Protocole international SSL)
- Accès partagé multipostes et multiutilisateurs
- Maintenance, assistance numérique et Hot line
- Archivage, stockage et sauvegarde des contenus
- Saisie de 2 documents budgétaires (BP ou CA) par an
- Web-formation prospective 1 fois tous les 2 mois
- Web-formation nouveautés 1 fois tous les 2 mois
- Guide pratique et newsletter
- Réunion de lancement

5.4. Prestations de conseils

Le prestataire pourra assister chaque année le client dans la réalisation d'une étude financière prospective référente dans le strict cadre de son abonnement dès lors que cette option est contractuellement prévue.

ARTICLE 6. QUALITÉ DES APPLICATIFS

Le Client est averti des aléas techniques inhérents à l'Internet, et des interruptions d'accès qui peuvent en résulter.

En conséquence, le Prestataire ne sera tenu responsable des éventuelles indisponibilités ou ralentissements des Services applicatifs.

En outre, le Prestataire exécute ses prestations conformément à la Politique de confidentialité .

Le Prestataire n'est pas en mesure de garantir la continuité des Services applicatifs, exécutés à distance via Internet, ce que le Client reconnaît.

Le Prestataire s'engage à mettre

en place des contrôles efficaces de nature à procurer une assurance raisonnable que le Client peut accéder et utiliser les applications concernées aux heures déterminées aux présentes.

Le Prestataire garantit la mise en œuvre des Services applicatifs conformes à la Politique de confidentialité figurant en annexe.

Les Services applicatifs peuvent être occasionnellement suspendus en raison d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des serveurs et/ou de la plateforme du Prestataire.

En cas d'interruption des Services applicatifs pour maintenance, le Prestataire s'engage à respecter la procédure des opérations décrite ci-après, à l'Article 8 « Maintenance » afin que le Client puisse être informé au mieux de l'interruption, et qu'il prenne ses dispositions suffisamment à l'avance pour éviter toute perturbation de son activité.

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable de l'impact éventuel de cette indisponibilité sur les activités du Client.

ARTICLE 7. LICENCE

Le Prestataire concède au Client un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'utilisation des Solutions, pendant toute la durée du Contrat.

Le Client ne peut utiliser les Services applicatifs et les Solutions que conformément à ses besoins et à leur documentation.

En particulier, la licence relative aux Solutions n'est concédée que dans le seul et unique but de permettre au Client l'utilisation des Services, à l'exclusion de toute autre finalité.

Le droit d'utilisation s'entend du droit de représenter et de mettre en œuvre les Services applicatifs conformément à leur destination, en mode SaaS via une connexion à un réseau de communications électroniques.

Le Client ne pourra en aucun cas mettre les Solutions à disposition d'un tiers, et s'interdit strictement toute autre utilisation, en particulier toute adaptation, modification, traduction, arrangement, diffusion, décompilation, sans que cette liste soit limitative.

ARTICLE 8. MAINTENANCE

Le Prestataire prend en charge la maintenance corrective et évolutive des Solutions.

Maintenance corrective

Les signalements d'anomalie doivent être effectués par e-mail au Prestataire sans délai.

Le Prestataire procède au diagnostic de l'anomalie et met ensuite en œuvre sa correction.

(a) En cas d'anomalie bloquante, la prise en compte du signalement et de la correction interviennent sous 48 heures ouvrées. Le Prestataire propose une solution de contournement.

(b) En cas d'anomalie semi bloquante, la prise en compte du signalement et de la correction sont effectuées dans les 72 heures ouvrables.

Le Prestataire propose une solution de contournement pouvant permettre l'utilisation des fonctionnalités en cause.

(c) En cas d'anomalie mineure, la prise en compte du signalement est effectuée dans les meilleurs délais, et propose la correction de l'anomalie mineure dans une nouvelle version du Service qui sera livrée dans le cadre de la maintenance évolutive.

Le Prestataire n'est pas responsable de la maintenance dans les cas suivants :

- refus du Client de collaborer avec le Prestataire dans la résolution des anomalies et notamment de répondre aux questions et demandes de renseignement ;
- utilisation des Services applicatifs de manière non conforme à leur destination ou à leur documentation ;
- modification non autorisée des Solutions par le Client ou par un tiers ;
- manquement du Client à ses obligations au titre du Contrat ;
- utilisation de consommables incompatibles ;
- défaillance des réseaux de communication électronique ;
- acte volontaire de dégradation, malveillance, sabotage ;
- détérioration due à un cas de force majeure ou à une mauvaise utilisation des Services applicatifs.

Maintenance évolutive

Le Prestataire s'engage à transmettre les documentations mises à jour des nouvelles versions des Solutions.

Les corrections et évolutions des Services applicatifs sont expressément soumises au Contrat.

Les interventions relatives à ce service peuvent rendre le service momentanément indisponible.

VISA OU PARAPHE DU DONNEUR D'ORDRE - ANNEXE 1




LOCALNOVA S.A.S.

7 rue Levat - 34 000 Montpellier - Tél. 09 72 29 39 33 - Mail. contact@localnova.fr
RCS Montpellier 537 421 828 - TVA FR75 537421828

BON DE COMMANDE N°000257

Collectivité PARMAIN

**local
nova**

14.5. Logiciels

Le Client s'interdit de reproduire tout élément des Logiciels, ou toute documentation les concernant, par quelque moyen que ce soit, sous quelque forme que ce soit et sur quelque support que ce soit.

14.6. Cession

Le Client ne pourra céder tout ou partie des droits et obligations résultant du Contrat, que ce soit dans le cadre d'une cession temporaire, d'une sous-licence et de tout autre contrat prévoyant le transfert desdits droits et obligations.

ARTICLE 15. GARANTIE D'ÉVICTION

Le Prestataire déclare et garantit :

- que les Solutions qu'il a développées sont originales au sens du Code français de la propriété intellectuelle,
- qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle qui lui permettent de conclure le Contrat.

Le prestataire déclare et garantit que les Solutions ne sont pas susceptibles de porter atteinte aux droits des tiers.

ARTICLE 16. RESPONSABILITÉ - FORCE MAJEURE

Chacune des Parties assume la responsabilité des conséquences résultant de ses fautes, erreurs ou omissions, ainsi que des fautes, erreurs ou omissions de ses sous-traitants éventuels et causant un dommage direct à l'autre Partie.

En outre, et en cas de faute prouvée par le Client, le Prestataire ne sera tenu que de la réparation des conséquences pécuniaires des dommages directs et prévisibles du fait de l'exécution des Services.

En conséquence, le Prestataire ne pourra en aucune circonstance encourir de responsabilité au titre des pertes ou dommages indirects ou imprévisibles du Client ou des tiers, ce qui inclut notamment tout gain manqué, perte, inexactitude ou corruption de fichiers ou de Données, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de clientèle, perte d'une chance, coût de l'obtention d'un produit, d'un service ou de technologie de substitution, en relation ou provenant de l'inexécution ou de l'exécution fautive des prestations.

Dans tous les cas, le montant de la responsabilité du Prestataire est strictement limité au remboursement du montant des sommes effectivement payées par le Client à la date de survenance du

fait générateur de responsabilité, par poste utilisateur, par jour d'interruption sur la moyenne de consommation des DEUX (2) derniers mois.

Le Prestataire ne saurait, en outre, être tenu responsable de la destruction accidentelle des Données par le Client ou un tiers ayant accédé aux Services applicatifs au moyen des Identifiants remis au Client.

Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de tout dommage en cas de préjudice causé par une interruption ou une baisse de service de l'opérateur de télécommunications, du fournisseur d'électricité ou en cas de force majeure.

Aucune des Parties ne pourra être tenue pour responsable d'un manquement quelconque à ses obligations dans le cadre du Contrat, si un tel manquement résulte : d'une décision gouvernementale, en ce compris tout retrait ou suspension d'autorisations quelles qu'elles soient, d'une grève totale ou partielle, interne ou externe à l'entreprise, d'un incendie, d'une catastrophe naturelle, d'un état de guerre d'une interruption totale ou partielle ou d'un blocage des réseaux de télécommunications ou électrique, d'acte de piratage informatique ou plus généralement tout autre événement de force majeure présentant les caractéristiques définies par la jurisprudence.

La Partie constatant l'évènement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation.

La suspension des obligations ou le retard ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

ARTICLE 17. ASSURANCES

Le Prestataire a souscrit les assurances nécessaires afin de couvrir les risques liés à l'exercice de son activité. Il s'engage à donner tout justificatif au Client, si celui-ci lui en fait la demande expresse.

ARTICLE 18. RÉSILIATION POUR MANQUEMENT

En cas de manquement par l'une des Parties à ses obligations contractuelles, le Contrat pourra être résilié de plein droit par l'autre Partie soixante (60) jours après l'envoi d'une lettre de mise en demeure adressée en recommandé avec avis de réception restée sans

effet.

La mise en demeure indiquera la ou les défaillances constatées.

Dans l'hypothèse d'une résiliation, le Client cessera d'utiliser tous codes d'accès aux Solutions et aux Services applicatifs.

Les prestations de réversibilité seront mises en œuvre conformément à l'article 19.

ARTICLE 19. RÉVERSIBILITÉ

En cas de cessation de la relation contractuelle, quelle qu'en soit la cause, le Prestataire s'engage à restituer gratuitement, à la première demande de celui-ci formulée par lettre recommandée avec accusé de réception et dans un délai de 30 jours à la date de réception de cette demande, l'ensemble des Données lui appartenant sous un format standard lisible sans difficulté dans un environnement équivalent.

Le Client collaborera activement avec le Prestataire afin de faciliter la récupération des Données.

Le Prestataire fera en sorte que le Client puisse poursuivre l'exploitation des Données, sans rupture, directement ou avec l'assistance d'un autre prestataire.

Durant la phase de réversibilité, les niveaux d'engagement de la Politique de confidentialité seront revus.

À la demande du Client, le Prestataire pourra effectuer des prestations d'assistance technique complémentaires au Client et/ou au tiers désigné par lui, dans le cadre de la réversibilité.

Ces prestations d'assistance seront facturées au tarif du Prestataire en vigueur au moment de la notification de la réversibilité.

ARTICLE 20. NON SOLlicitation DE PERSONNEL

Chacune des Parties renonce à engager ou à faire travailler, directement ou par personne interposée, tout salarié de l'autre partie, sans accord exprès et préalable de cette dernière.

Cette renonciation est valable pendant toute la durée du Contrat et pendant les TROIS (3) ans qui suivront sa cessation.

Dans le cas où l'une des Parties ne respecterait pas cette obligation, elle s'engage à dédommager l'autre Partie en lui versant immédiatement et sur simple demande, une somme forfaitaire égale à TROIS (3) fois la rémunération brute mensuelle du

salarié au moment de son départ.

ARTICLE 21. CONFIDENTIALITÉ

Le Prestataire a défini une Politique de Confidentialité qui est jointe en Annexe 2 et 3.

Cette Politique de Confidentialité est directement opposable et la signature du Bon de commande entraîne sa validation et sa reconnaissance par la collectivité.

ARTICLE 22. DIVISIBILITÉ DES CLAUSES

La nullité, la caducité, l'absence de force obligatoire ou l'inopposabilité de l'une ou quelconque des stipulations du Contrat n'emporte pas nullité, la caducité, l'absence de force obligatoire ou l'inopposabilité des autres stipulations, qui conserveront tous leurs effets.

Cependant, les Parties pourront, d'un commun accord, convenir de remplacer la ou les stipulations invalidées.

ARTICLE 23. DROIT APPLICABLE

Le Contrat est soumis au droit français, à l'exclusion de toute autre législation.

ARTICLE 24. ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes ainsi que de leurs suites, les Parties font respectivement élection de domicile en leurs sièges sociaux indiqués en tête des présentes.

Toute modification du siège social ou de l'adresse de l'une des Parties ne sera opposable à l'autre Partie que huit jours calendaires après lui avoir été dûment notifiée.

ARTICLE 25. DIFFÉRENDS - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPÉTENCE TERRITORIALE

En vue de trouver ensemble une solution à tout litige qui surviendrait dans l'exécution du Contrat, les Parties conviennent de se réunir dans les QUINZE (15) jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiée par l'une des deux Parties.

Si, au terme d'un nouveau délai de quinze jours, les Parties n'arrivent pas à se mettre d'accord sur un compromis ou une solution, le litige sera alors soumis aux tribunaux compétents de MONTPELLIER.

VISA OU PARAPHE DU DONNEUR D'ORDRE - ANNEXE 1



LOCALNOVA S.A.S.

7 rue Levat - 34 000 Montpellier - Tél. 09 72 29 39 33 - Mail. contact@localnova.fr
RCS Montpellier 537 421 828 - TVA FR75 537421828

BON DE COMMANDE N°000257

Collectivité PARMAIN

local
novaPOLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ
ANNEXE 2

La confidentialité et la sécurité sont de la plus haute importance pour la société **LocalNova**. Nous mettons à votre disposition cette politique afin que vous disposiez d'informations claires et transparentes sur les traitements mis en œuvre dans le cadre des services proposés sur notre site. Nous nous assurons que nos mesures techniques et organisationnelles respectent vos droits relatifs à la protection des données. Pour cela, nous nous conformons à la réglementation en vigueur et notamment au Règlement Général sur la protection des données (ci-après « RGPD »), entré en vigueur le 25 mai 2018, qui vient compléter la législation en matière de protection des données à caractère personnel.

Vous trouverez ci-dessous nos règles concernant la gestion, le traitement et le stockage des données personnelles soumises dans le cadre de nos services.

I. CHAMP D'APPLICATION

Pour que vous puissiez comprendre pleinement les informations qui vous seront communiquées, **LocalNova** en explicite les notions essentielles.

Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel ?

Une donnée à caractère personnel, au sens de l'article 4 du RGPD, est toute information se rapportant à une personne physique identifiée, ou qui peut être identifiée par le regroupement de plusieurs informations.

Vous êtes identifiés lorsque vous fournissez des informations comme votre nom de famille et votre prénom. En l'absence de ces informations, vous pouvez notamment être identifiés lorsque vous fournissez :

- Un identifiant (ex : pseudo, adresse IP) ;
- Vos coordonnées (ex : adresse e-mail, numéro de téléphone) ;
- Un numéro d'identification (ex : n° du formulaire de contact) ;

Qu'est ce qu'un traitement ?

Un traitement, au sens de l'article 4⁽²⁾ du RGPD, est toute opération ou tout ensemble d'opérations appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que :

- la collecte ;
- l'enregistrement ;
- la conservation ;

• ...

Retenez que toute action relative à vos données à caractère personnel constitue un traitement des dites données.

Comment nous recueillons votre consentement,

En vous inscrivant à notre service **LocalNova** vous convenez et acceptez que nous puissions recueillir, traiter, stocker et/ou utiliser les données à caractère personnel soumises, en conformité avec les règles exposées ci-après.

En nous donnant votre consentement, vous conservez également vos droits d'accès et de communication, de rectification, de portabilité, ainsi que le droit d'effacement ou « droit à l'oubli » de vos données à caractère personnel. Ces droits vous sont expliqués dans la partie « Les droits dont vous disposez ».

II. LE TRAITEMENT DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données que nous collectons

Lorsque vous vous inscrivez au service de progiciels Local012 de **LocalNova**, les données à caractère personnel suivantes peuvent être collectées et traitées :

- Nom
- Prénom
- Adresse
- Date de naissance
- État civil
- N° de matricule
- Nombre d'enfants à charge
- Dates d'embauche
- Formations du personnel : nom, prénom, aptitudes (travail en hauteur)
- Indemnité de résidence
- Création d'un régime indemnitaire
- Statut et régime
- Type de contrat
- Échelon
- Grade
- Durée de travail hebdomadaire
- RIFSEEP : primes
- Salaire brut
- Heures de travail et heures supplémentaires
- Décisions de suspensions
- Invalidité temporaire
- Congés de longue maladie, de longue durée ou de maladie ordinaire
- Coordonnées
- Localisation : Collectivité
- Fonction : poste occupé
- Le numéro de compte bancaire

- Relevé d'Identité Bancaire
- Talons de chèque

Lorsque vous vous inscrivez à nos services **LocalNova progiciels**, et sur notre **site internet public**, les données à caractère personnel suivantes peuvent être collectées et traitées :

- Nom
- Prénom
- Coordonnées
- Localisation : Collectivité
- Fonction : poste occupé

LocalNova s'engage à ce que ces données soient obtenues et traitées loyalement, licitement et en toute transparence.

D'autres données sensibles peuvent être collectées en fonction des services demandés. **LocalNova** s'assure de leur pertinence et de leur proportionnalité au regard de la prestation fournie.

Les finalités de traitement de vos données

L'objectif principal de la collecte de vos données à caractère personnel est de vous offrir un service adéquat, optimal, efficace et légal. A cette fin, vous acceptez que nous puissions utiliser vos données à caractère personnel dans le cadre de nos offres progicielles ainsi que de notre site internet, pour :

- La gestion des ressources humaines clients
- La gestion clients : fourniture des services et prospection
- La gestion de la comptabilité
- La gestion des demandes adressées au délégué à la protection des données
- La réception et le suivi des demandes réceptionnée sur l'adresse mail du DPO
- La prise de rendez-vous de démonstration
- La gestion des demandes de contact
- La gestion des fichiers prospects

LocalNova s'engage à ce que vos données soient traitées dans le respect des finalités précitées ainsi que pour des finalités qui leur sont compatibles.

Dans le respect du principe de minimisation des données traitées, instauré par le RGPD, **LocalNova** s'engage à ce que les données collectées soient adéquates, pertinentes et non excessives par rapport à ces finalités.

Les destinataires de vos données

En aucun cas, **LocalNova** ne vend ni ne loue vos données à caractère personnel à des tiers.

Les données à caractère personnel collectées vous concernant sont utilisées uniquement par notre entreprise. Toutefois, dans le cadre de notre activité, **LocalNova** peut faire appel à des sous-traitants qui peuvent recevoir communication de vos données à caractère personnel. Le cas échéant, **LocalNova** s'assure de la conformité de toutes ses sociétés sous-traitantes dans le respect des exigences posées par le RGPD et par la jurisprudence.

Nos sociétés sous-traitantes sont :

- **Sarbacane** : solution d'emailing <https://www.sarbacane.com/>
- **OVH** : hébergement du portail client et du CRM <https://www.ovh.com/fr/>
- **Cognix System** : Infogérance et hébergement du service de stockage et de partage des fichiers (owncloud) <https://www.cognix-systems.com/>
- **Gandi** : Hébergement du portail public <https://www.gandi.net/fr>
- **Dedibox** : backup du portail client <https://www.scaleway.com/fr/dedibox/>
- **LocalNova Holding** : développeur des progiciels LocalNova

En outre, **LocalNova** ne divulgue pas vos données à caractère personnel à des tiers, excepté si :

- Vous en formulez la demande ou en autorisez la divulgation ;
- **LocalNova** y est contrainte par une autorité gouvernementale ou un organisme de réglementation, en cas de réquisition judiciaire, de citation à comparaître ou de toute autre exigence gouvernementale ou judiciaire similaire, ou pour établir ou défendre une demande légale ;
- Le tiers agit en tant qu'agent ou partenaire de **LocalNova** dans l'exécution des services.

Les fondements juridiques du traitement de données à caractère personnel

LocalNova collecte vos données à caractère personnel pour les finalités décrites au point 1 de la présente politique de confidentialité. **LocalNova** collecte et traite vos données à caractère personnel uniquement lorsque cela repose sur un des fondements juridiques suivants :

VISA OU PARAPHE DU DONNEUR D'ORDRE - ANNEXE 2




LOCALNOVA S.A.S.

7 rue Levat - 34 000 Montpellier - Tél. 09 72 29 39 33 - Mail. contact@localnova.fr
RCS Montpellier 537 421 828 - TVA FR75 537421828

BON DE COMMANDE N°000257

Collectivité PARMAIN

**local
nova**

- Consentement de la personne concernée : sous réserve d'avoir obtenu votre consentement, **LocalNova** est autorisée à collecter et traiter vos données à caractère personnel.
 - Exécution de relation contractuelle avec la société **LocalNova** : vos données sont nécessaires à l'exécution d'un contrat auquel vous avez souscrit ou auquel vous souhaitez souscrire.
- Sur cette base juridique contractuelle, tout refus de communiquer vos données à caractère personnel empêchera la conclusion et l'exécution du contrat.
- Remplir une obligation légale : vos données sont nécessaires pour remplir une obligation légale telle que les règles comptables applicables en matière de gestion de compte client.
 - Intérêt légitime du responsable de traitement : la société **LocalNova** pourra traiter vos données à caractère personnel aux fins de poursuite de son intérêt légitime notamment pour : réaliser des enquêtes de satisfaction, gérer les impayés et les contentieux etc.
 - L'exécution d'une mission de service public
 - La sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée

La conservation de vos données

LocalNova collecte vos données à caractère personnel pour les besoins relatifs à l'exécution de ses obligations contractuelles. Nous conservons ces données dans des bases de données actives, des fichiers ou d'autres types de document, et ce, tant que vous utilisez nos services.

LocalNova ne stocke vos données que le temps nécessaire à la sollicitation de nos services ou dans le respect des obligations légales. Vous trouverez ci-dessous un tableau non exhaustif récapitulant le temps légal de conservation des données traitées dans le cadre de nos services. (voir tableau en annexe)

III. LES DROITS DONT VOUS DISPOSEZ

Droit d'information

LocalNova doit vous transmettre un certain nombre d'information si vous en faites la demande.

Ex : identité du responsable de traitement, finalités des traitements, ...

LocalNova s'engage à vous transmettre ses informations de manière claire et précise.

Droit d'accès et de communication

Vous pouvez demander à **LocalNova**

d'avoir accès vos données et d'en obtenir une copie lorsque celles-ci font l'objet d'un traitement.

LocalNova peut vous demander de vous identifier auprès d'elle lorsque la demande porte sur des données dites « sensibles », ou lorsqu'elle émet un doute raisonnable sur votre identité réelle.

Droit de rectification

Vous pouvez obtenir de **LocalNova** la rectification de vos données lorsque celles-ci sont erronées ou inexacts. **LocalNova** peut vous demander de vous identifier auprès d'elle lorsque la demande porte sur des données dites « sensibles », ou lorsqu'elle émet un doute raisonnable sur votre identité réelle.

Droit d'effacement ou « droit à l'oubli »

Vous pouvez demander à **LocalNova** qu'elle supprime toutes les données que vous détenez la concernant, dans la limite des données qui lui sont nécessaires pour remplir ses obligations contractuelles ou légales.

LocalNova peut vous demander de vous identifier auprès d'elle lorsque la demande porte sur des données dites « sensibles », ou lorsqu'elle émet un doute raisonnable sur votre identité réelle.

Droit de portabilité

Vous pouvez récupérer auprès de **LocalNova** toutes les données vous concernant dans un format lisible et compréhensible par la machine ou demander **LocalNova** de les transmettre à un autre organisme.

LocalNova peut vous demander de vous identifier auprès d'elle lorsque la demande porte sur des données dites « sensibles », ou lorsqu'elle émet un doute raisonnable sur votre identité réelle.

Droit à la limitation du traitement

Vous pouvez demander à **LocalNova** de conserver vos données sans les utiliser. Celles-ci sont donc gelées pendant une durée temporaire dans les cas où vous exercez un autre droit en parallèle (ex : contester l'exactitude des données, s'opposer au traitement de ses données, illicéité du traitement).

Droit de réclamation

Les solutions SaaS et le site public ont été déclarés à la CNIL sous les numéros d'enregistrement 1553281, 1553279 et 1553277.

Si vous considérez que la politique de protection des données de **LocalNova** n'est pas conforme à la réglementation européenne ou que

vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez, à tout moment, introduire une réclamation auprès de la CNIL, <https://www.cnil.fr/>

L'exercice de vos droits

Pour exercer vos droits, adressez-vous à par courrier ou par mail aux adresses suivantes :

- **LocalNova**, dont le siège social se situe au 1025 Avenue Henri Becquerel, 34000 Montpellier. Immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 53742182800022
- contact-donnees-personnelles@localnova.fr

IV. LES COOKIES

Lors de votre visite, **LocalNova** peut implanter un « cookie » dans votre ordinateur. Un « cookie » permet d'enregistrer les informations relatives à la navigation de votre ordinateur sur notre solution (les pages consultées, les identifiants, la date et l'heure de consultation, etc.) que **LocalNova** pourra lire lors de votre prochaine visite sans toutefois pouvoir vous identifier directement.

Cela vous permet, par exemple, que les informations que vous avez fournies dans un de nos questionnaires ne vous soient pas demandées à nouveau.

Le cookie ici utilisé est le suivant :

- Cookie de session (cookie fonctionnel) utilisé pour rester connecté lorsque vous naviguez dans la solution.

Ce cookie permet à notre site de fonctionner de manière optimale et ne peut donc pas faire l'objet d'une demande d'opposition ou de suppression.

V. NOTRE ENGAGEMENT POUR RESPECTER L'INTÉGRITÉ ET LA CONFIDENTIALITÉ DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La sécurité de nos serveurs d'hébergement

Les serveurs d'hébergement sur lesquels **LocalNova** traite et stocke vos données sont exclusivement situés au sein de l'Union Européenne et répondent à un niveau de sécurité conforme à la typologie de ces dernières.

Conformément au Règlement Général de Protection des Données une analyse d'impact est réalisée sur les traitements sensibles afin de déterminer notre capacité à réaliser le traitement de ces données en toute sécurité.

Les mesures mises en œuvre pour respecter notre engagement

Dans le cadre de ses services, **LocalNova** accorde la plus haute importance à la sécurité et à l'intégrité des données à caractère personnel de ses clients. Ainsi, et conformément au RGPD, **LocalNova** s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité de vos données et notamment de les protéger contre toute destruction accidentelle ou illicite, perte accidentelle, altération, diffusion ou accès non autorisés, ainsi que contre toute autre forme de traitement illicite ou communication à des personnes non autorisées.

Par ailleurs, afin d'éviter tout accès non autorisé, et pour garantir l'exactitude et la bonne utilisation de vos données, **LocalNova** a mis en place des procédures numériques, physiques et d'encadrement appropriées en vue de sauvegarder et préserver les données recueillies à travers ses services.

Malgré tout, personne ne peut se considérer comme étant complètement à l'abri d'une malveillance.

C'est pourquoi, dans le cas où une faille de sécurité présenterait un risque élevé pour l'intégrité ou la confidentialité de vos données, **LocalNova** s'engage à vous en informer dans un délai raisonnable et à prendre toutes les mesures possibles pour neutraliser l'intrusion et en minimiser les impacts. Dans le cas où vous subiriez un dommage du fait de l'exploitation d'une faille de sécurité par un tiers, **LocalNova** s'engage à vous fournir toute l'assistance nécessaire afin que vous puissiez faire valoir vos droits.

Toute personne exploitant une faille de sécurité s'expose à des sanctions pénales. **LocalNova** prendra toutes les mesures, y compris par le biais d'un dépôt de plainte et/ou d'une action en justice, pour préserver les données, ainsi que ses droits et ceux de ses clients.

VI. MODIFICATION DE NOTRE POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

LocalNova se réserve le droit de faire évoluer la présente Politique de confidentialité à tout moment, notamment en application des changements apportés aux lois et réglementations en vigueur. Les modifications apportées seront notifiées sur notre site internet. Cette notification comprendra un lien vous permettant d'accéder à la politique de confidentialité modifiée, et ce, pendant une durée raisonnable. Nous pourrions communiquer également sur cette modification par tout autre moyen d'information que nous jugerons utile et opportun.

VISA OU PARAPHE DU DONNEUR D'ORDRE - ANNEXE 2

LOCALNOVA S.A.S.

7 rue Levat - 34 000 Montpellier - Tél. 09 72 29 39 33 - Mail. contact@localnova.fr
RCS Montpellier 537 421 828 - TVA FR75 537421828

BON DE COMMANDE N°000257

Collectivité PARMAIN

local
nova

DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES

ANNEXE 3

Finalité du traitement	Durée de conservation	Texte de référence
Contrat ou convention conclu dans le cadre d'une relation commerciale	5 ans	art. L.110-4 Code de commerce
Documents bancaires (relevé bancaire, talon de chèque..)	5 ans	art. L.110-4 Code de commerce
Contrat conclu par voie électronique à partir de 120 €	10 ans (à compter de la livraison/ prestation)	art. L134-2 du Code de la consommation
Correspondance commerciale : bon de commande, de livraison ou de réception..	10 ans	art. L123-22 du Code de commerce
Factures clients et/ou fournisseurs	10 ans (à compter de la clôture de l'exercice comptable)	art. L123-22 du Code de commerce
Gestion des commandes, des livraisons, de la facturation et des comptes clients.	10 ans	art. L123-22 du Code de commerce
Gestion du fichier client	Les données des clients sont conservées pendant le temps de la relation commerciale. Toutefois elles peuvent être conservées à des fins de prospection commerciale pendant une durée maximale de trois (3) ans à compter de la rupture de la relation commerciale	Norme simplifiée n°48
Constitution et gestion d'un fichier de prospects	3 ans à compter de leur collecte par le responsable de traitement ou du dernier contact émanant du prospect	Norme simplifiée n°48
Gestion d'une lettre d'information (Newsletter)	Jusqu'au désabonnement de la personne concernée	Article 6-5° de la loi n°78-17 modifiée



VISA OU PARAPHE DU DONNEUR D'ORDRE - ANNEXE 3



LOCALNOVA S.A.S.

7 rue Levat - 34 000 Montpellier - Tél. 09 72 29 39 33 - Mail. contact@localnova.fr
RCS Montpellier 537 421 828 - TVA FR75 537421828

BON DE COMMANDE N°000257

Collectivité PARMAIN

local
nova



APPLICATIONS WEB

local012

POUR TESTER, PROJETER,
SUIVRE & PILOTER
LE CHAPITRE 012



APPLICATIONS

WEB INCLUANT :

- . MAINTENANCE & FORMATION
- . GPEC
- . GESTION BUDGÉTAIRE
- . INTÉGRATION DES DONNÉES
- . GARANTIE RGPD

APPLICATIONS WEB POUR LA
SIMULATION, LA PRÉVISION,
LE SUIVI & LE PILOTAGE
DU CHAPITRE 012 ET DES RH
DE VOTRE COLLECTIVITÉ

LocalNova a conçu pour les collectivités locales une plateforme Ressources Humaines pour piloter simplement mais précisément la masse salariale de la collectivité (par grade, filière...), afin d'élaborer des hypothèses d'évolution de n+1 à n+25 en vue d'en mesurer les impacts sur les budgets, d'alimenter les ROB, DOB et bilans sociaux (Multiples éditions Excel et PDF).



TEST

Le module « TEST » de LOCAL012 permet de tester la masse salariale avec l'embauche d'un agent ou la création d'un service. Grâce à ce module vous pouvez découvrir l'impact budgétaire de vos simulations.



PROJECTION

Le module « PROJECTION » de LOCAL012 permet, à partir de l'inventaire des effectifs présents et futurs, de projeter la masse salariale avec les effectifs existants avec de nombreux tests de sensibilités.



SUIVI

Le module « SUIVI » de LOCAL012 permet, à partir de l'inventaire des effectifs et de la masse salariale, de suivre les dépenses réelles et futures et de mesurer l'impact budgétaire.



PILOTER

Le module « PILOTER » de LOCAL012 est un outil de pilotage des volets de la GPEC. Il permet le suivi du personnel, le recensement des profils, de l'ancienneté, des appartenances en filière et grade afin d'établir le bilan social.

BON DE COMMANDE N°000257

Collectivité PARMAIN

**local
nova**



APPLICATIONS WEB

localbudget

POUR ANALYSER
LES FINANCES DE
VOTRE COLLECTIVITÉ



APPLICATIONS WEB

INCLUANT :

- . MAINTENANCE & FORMATION
- . GESTION COLLABORATIVE
- . INTÉGRATION DES DONNÉES
- . PAS DE FORMATION REQUISE

APPLICATIONS WEB POUR LA PRÉVISION, L'ANALYSE & LA GESTION DES FINANCES DE VOTRE COLLECTIVITÉ

LocalNova a conçu pour les collectivités locales une plateforme d'applicatifs web dédiés à la communication, l'analyse financière, la consolidation et au diagnostic.

La plateforme est composée de nombreuses applications web d'édition et de calculs pour générer des gains de productivité, stabiliser la fonction finances préparer la transition numérique, favoriser le partage d'informations entre élus et fonctionnaires, sécuriser les calculs et produire des rapports homogènes, clairs et pédagogiques.

1

PRÉPARER SON BUDGET

Les applicatifs web de la plateforme de préparation budgétaire procurent une assistance indispensable à la préparation du DOB, le vote du BP, la prévision de l'atterrissage annuel ainsi que pour le vote du CA.

2

ANALYSER SA SITUATION FINANCIÈRE

Les applicatifs web de la rétrospective financière permettent de répondre aux multiples objectifs de diagnostic et d'analyse du passé : l'analyse individuelle, l'analyse consolidée (BP+BA) et l'analyse par politique publique ou groupes fonctionnelles.

3

SIMULER SA TENDANCE FINANCIÈRE

Les applicatifs web permettent de gérer le PPI (AP/CP ou projet), de réaliser une prospective simplifiée ou experte, en approche financière et/ou budgétaire afin de vérifier le respect des équilibres.

4

SE COMPARER OBSERVATOIRE

Les applicatifs web dédiés à la comparaison et au benchmark permettent de relever la position de la collectivité comparativement à d'autres collectivités de profils semblables.

BON DE COMMANDE N°000257

Collectivité PARMAIN

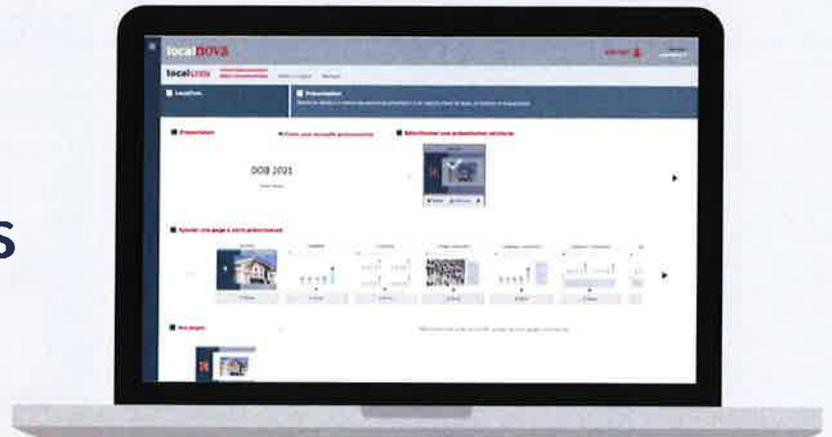
local
nova



APPLICATIONS WEB

localcom

RAPPORTS FINANCIERS
PROFESSIONNELS
À PORTÉE DE CLIC



APPLICATIONS

WEB INCLUANT :

- . COMMUNICATION FINANCIÈRE
- . INTERFAÇAGE ENTRE LES APPLICATIONS
- . RAPPORTS PERSONNALISÉS

APPLICATIONS WEB POUR LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

DE VOTRE COLLECTIVITÉ

LocalNova a conçu pour les collectivités locales une application dédiée à la communication financière. LocalCom est un éditeur de rapports personnalisés. Cet **éditeur** permet d'intégrer tableaux, graphiques et commentaires pour toutes vos présentations, réunions publiques, réunions internes, présentation aux élus ...

Il permet également de créer facilement et rapidement des rapports financiers.

LocalCom permet de créer des rapports professionnels et pédagogiques afin de mettre en avant les données financières de façon claire et facile à comprendre pour tous les publics.

1

INTERFAÇAGE

LocalCom vous propose une interface, en connexion avec toutes les applications de LocalBudget pour répondre à l'ensemble de vos besoins.

L'application vous guide dans la création des diapositives de votre rapport.

2

RAPPORTS PERSONNALISÉS

Grâce au concepteur de rapports en ligne LocalCom, créez vos propres rapports personnalisés avec simplicité. Parcourez nos différents modèles de pages de présentation et choisissez la mise en page qui vous convient.

3

INTÉGRATION

Graphiques interactifs, commentaires ... l'application LocalCom vous permet d'intégrer vos données financières actualisées grâce à une synchronisation des données en temps réel.

4

ÉDITION

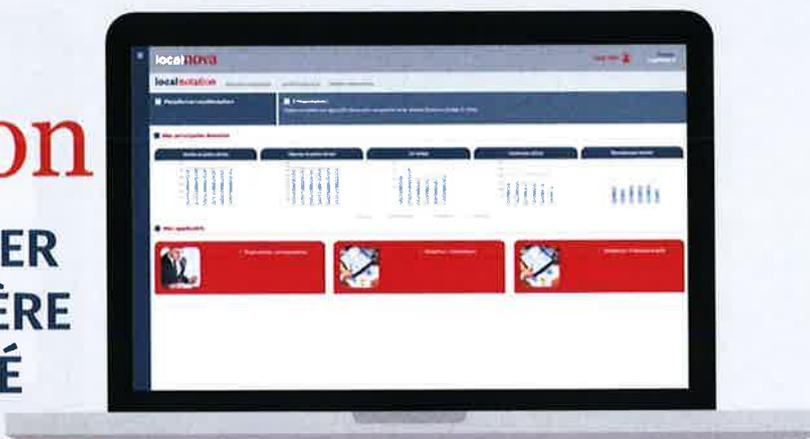
Vos rapports financiers personnalisés sont exportables au format PDF (portrait ou paysage) pour impression ou présentation.

BON DE COMMANDE N°000257

Collectivité PARMAIN

local
nova

APPLICATIONS WEB

localnotation**POUR NOTER ET ÉVALUER
LA SITUATION FINANCIÈRE
DE VOTRE COLLECTIVITÉ**

APPLICATIONS

WEB INCLUANT :

- . NOTATION FINANCIÈRE HISTORIQUE & PRÉVISIONNELLE
- . NOTATION FINANCIÈRE SPOT
- . ÉVALUATION COMPARATIVE
- . INDÉPENDANTE ET EXPERTE

APPLICATION WEB D'ÉVALUATION ET NOTATION FINANCIÈRE

POUR VOTRE COLLECTIVITÉ

L'application LocalNotation* est composée d'un applicatif expert adapté aux spécificités des collectivités locales et tenant compte des techniques d'évaluation conventionnellement utilisées. Elle a pour vocation essentielle d'éclairer les collectivités sur les techniques existantes et de les intégrer dans leur processus décisionnel.

Cette application est adaptée à toutes les instructions comptables. Elle délivre une évaluation financière et une notation financière comparable à celle des établissements bancaires et des agences de notation.

1

NOTATION HISTORIQUE

La méthodologie de notation repose sur l'examen de plusieurs critères d'étude portant sur les données budgétaires en valeur absolue, les principaux ratios financiers et fiscaux mais aussi l'environnement économique. La Notation n'est majoritairement obtenue qu'en considération des données quantitatives propres à la collectivité.

2

NOTATION PRÉVISIONNELLE

Permet de tester dans 5 ans l'impact d'un scénario budgétaire sur la notation financière et ainsi d'évaluer la capacité à mobiliser la ressource bancaire.

3

ÉVALUATION COMPARATIVE

Permet de visualiser et d'éditer un rapport détaillé comparatif sur plus de 90 variables de la collectivité par rapport aux collectivités de même profil, avec sélection possible du périmètre d'observation et incluant une évaluation online.

**La notation LocalNova ne saurait ni engager la responsabilité de LocalNova, ni être opposable à des tiers, ni se substituer aux notes délivrées par des agences agréées dans la cadre de recherche d'investisseurs.*

BON DE COMMANDE N°000257

Collectivité PARMAIN

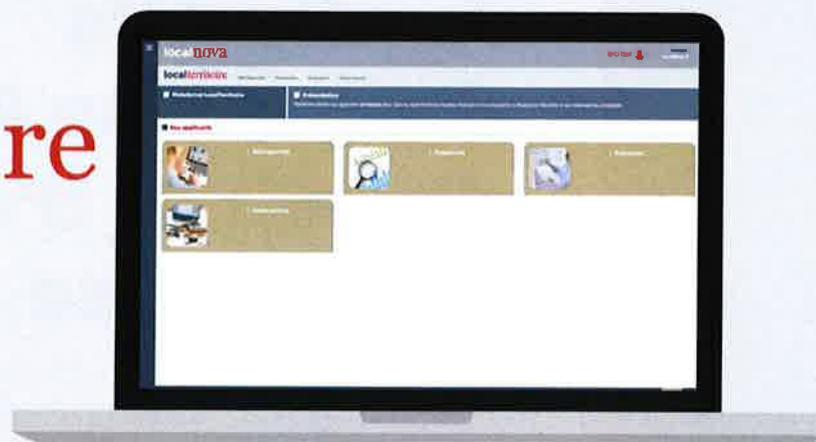
**local
nova**



APPLICATIONS WEB

localterritoire

**POUR AUDITER ET
CONSOLIDER L'EPCI
ET SES MEMBRES**



APPLICATIONS

WEB INCLUANT :

- MAINTENANCE & FORMATION
- GESTION COLLABORATIVE
- INTÉGRATION DES DONNÉES
- FORMATION INCLUSE

APPLICATIONS WEB POUR AUDITER ET CONSOLIDER LES FINANCES DE VOTRE TERRITOIRE

LocalNova a conçu pour les collectivités locales une plateforme d'applicatifs web dédiés à la communication, l'analyse financière, la consolidation et au diagnostic,

La plateforme est composée de nombreuses applications web dédiés à la comparaison territoriale ainsi qu'à la mutualisation des outils et des environnements techniques d'analyse, sur le périmètre intercommunal. Elle propose aussi de nombreuses applications web d'édition et de calculs pour générer des gains de productivité, préparer la transition numérique, favoriser le partage d'informations entre les différents membres de l'EPCI.

1

MUTUALISATION DU TERRITOIRE

Les applicatifs web permettent la mutualisation budgétaire des entités du bloc local pour tout savoir des capacités budgétaires passées, actuelles et futures.

2

CONSOLIDATION DU TERRITOIRE

Plateforme composée de nombreux applicatifs pour la consolidation du bloc local (EPCI et communes) ou d'entités publiques rattachées (EPIC, EPA, etc...). Elle permet de disposer d'une analyse consolidée ou diagnostic financier sur toutes les entités publiques locales du territoire.

3

PACTE FINANCIER ET FISCAL

Les applicatifs web permettent de consolider les différents scénarios prospectifs du budget principal et des budgets annexes des différentes collectivités du territoire.

4

OBSERVATOIRE

Les applicatifs web dédiés à l'observatoire du territoire permettent de visualiser sous forme de graphiques ou cartes interactives les différents états fiscaux, DGF, budgétaires mais aussi de nombreuses informations financières des différentes collectivités du territoire.

localnova

Applicatifs d'expertise financière, d'audit et d'évaluation de la masse salariale



Contacts

Siège social

Adresse

7 rue Levat
34 000 Montpellier
France

Tél. + 33 (0) 9 72 29 39 33
Email. [cliquez-ici](#)

BESOIN D'UNE WEB DÉMO,
BESOIN D'UNE INFORMATION ?

Contactez nous directement par téléphone
ou sur notre site internet : localnova.fr